Accusé de réception en préfecture 076-217603844-20190926-D90-0919-DE Date de télétransmission : 27/09/2019 Date de réception préfecture : 27/09/2019

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DU HAVRE
COMMUNE DE LILLEBONNE

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

en exercice 29
présents 21
votants par procuration 6
absents 2
total des votants 27

XXX

Compte rendu de la séance affiché le 30 septembre 2019.

xxx

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le dix-sept septembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, M. Xavier PICAVET, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjoints,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, Mme Anne NOËL, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Yann BEUX, Mme Sylvie LEGENTIL, M. Kamel BELGHACHEM, M. Teddy LECLERC, Conseillers Municipaux.

Excusés:

M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Marie MOREL
M. Damien SIMON	qui donne pouvoir à	M. Philippe LEROUX
M. Frédéric LE PAGE	qui donne pouvoir à	Mme Anne NOËL
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
M. Yoann LAVERNHE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
M. Clément FOUTEL	qui donne pouvoir à	Mme Martine HERBERT

Absents:

Mme Lesline BOIXEL, M. Mourad BETTAHAR, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

M. Yann BEUX est nommé, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.90/09.19

Objet : Convention d'accès à l'espace sécurisé "Mon Compte Partenaire"

Avenant n°1

Ville de Lillebonne/Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime (CAF)

VILLE DE LILLEBONNE Réunion du Conseil Municipal Séance ordinaire du 26.09.2019

Délibération n°: D.90/09.19

Objet: Convention d'accès à l'espace sécurisé "Mon Compte Partenaire"

Avenant n°1

Ville de Lillebonne/Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime (CAF)

Madame MIZAC rappelle que lors de sa séance du 30 mars 2017, le Conseil Municipal a autorisé, par délibération n°D.55/03.17, la signature de la convention d'accès à "Mon Compte Partenaire" (mode de gestion déléguée) entre la Ville de Lillebonne et la CAF de Seine-Maritime.

Les services de la Ville ont ainsi accès à certaines données de la base allocataire, propriété de la CAF, dans le cadre des inscriptions aux activités liées à l'accueil de loisirs et à la Petite Enfance par l'intermédiaire du service "consultation des données allocataires" (CDAP).

Afin que la Ville de Lillebonne, au titre du Relais d'Assistants Maternels (RAM), puisse déclarer ses données à la CAF de façon dématérialisée et sécurisée, il convient d'autoriser la signature d'un avenant à la convention approuvée par le Conseil Municipal le 30 mars 2017. Ce mode de déclaration sera l'unique moyen pour la Ville de Lillebonne de restituer son activité et bénéficier de ses droits à la prestation de service RAM.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la convention d'accès à l'espace sécurisé "Mon Compte Partenaire", signée le 28 avril 2017, entre la Ville de Lillebonne et la CAF de Seine-Maritime, conformément à la délibération n°D.55/03.17 du Conseil Municipal du 30 mars 2017,

Considérant que la Ville de Lillebonne, au titre du Relais d'Assistants Maternels (RAM), souhaite déclarer ses données à la CAF de façon dématérialisée et sécurisée,

Il est proposé au Conseil municipal:

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'accès à l'espace sécurisé "Mon Compte Partenaire", à intervenir, à compter de sa date de signature, entre la Ville de Lillebonne et la CAF de Seine-Maritime,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant, ainsi que tous actes afférents.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

> Pour extrait certifié conforme, le Maire de Lillebonne,



Avenant n° 2019-01 à la convention d'accès à l'espace sécurisé « Mon Compte Partenaire » n°

Entre:

La Caisse d'Allocations familiales de Seine Maritime Organisme visé par les articles L112-1 et suivants du Code de la Sécurité sociale Dont le siège est situé 65 avenue Jean Rondeaux — CS 86017 — 76017 ROUEN Cedex Représentée par son Directeur, Olivier COUTURE

Ci - après dénommée « Caf »

Et

La Ville de LILLEBONNE BP - 20071 76170 LILLEBONNE

Représenté(e) par Monsieur Philippe LEROUX, Maire de LILLEBONNE 217 603 844 00 184

Ci – après dénommé(e) « le partenaire » Ville de LILLEBONNE

Il est convenu ce qui suit

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet de modifier la convention d'accès à l'espace sécurisé « Mon Compte Partenaire » signée par les parties .

Article 2 – Modifications de la convention

La convention d'accès susvisée est ainsi modifiée :

L'article 8 « missions du partenaire » est complété par les éléments suivants :

- Gestion du Relais d'Assistants Maternels (RAM)

Article 3 - Date de prise d'effet

Le présent avenant prend effet à la date de sa signature par les parties ci-dessous.

Article 4 – Dispositions générales

Les autres dispositions de la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » sont inchangées.

Elles demeurent applicables en ce qu'elles ne sont pas contraires au présent avenant, lequel prévaut en cas de contradiction.

Fait à Rouen en deux exemplaires, le

Pour la Caf	Pour le Partenaire La Ville de LILLEBONNE
Le Directeur,	Le Maire,
Olivier COUTURE	Philippe LEROUX